



Année Scolaire 2024-2025

Collège Saints Louis et Zélie Martin

3 rue du Dr. Maurice Freysz

67000 Strasbourg

Directrice : Madame Gaujard de Gail

direction@college-lzm.fr

Association Collège Martin Strasbourg

Président : Nathalie Bastiat

Trésorier : Robin Pierron

DOSSIER D'INSCRIPTION 2024 - 2025

Procédure

Les demandes d'inscription se font à partir de **janvier 2024** pour l'année scolaire 2024-2025.

Les dossiers d'inscription sont à télécharger sur le site du collège Sts Louis et Zélie Martin. Les parents doivent prendre rendez-vous avec la directrice qui les rencontrera, accompagnés de l'élève.

Dans tous les cas, l'inscription n'est considérée comme effective qu'après réception du dossier complet, (toutes les rubriques doivent être remplies) dans la limite des dates demandées et après confirmation par courriel du collège.



Pièces à fournir

Par famille

- La fiche d'engagement des parents (Annexe 1)
- La liste de personnes susceptibles d'aider le collège (Annexe 2)
- 1 photocopie du livret de famille (pages des parents et des enfants concernés)
- Certificat de baptême et date de la première communion (le cas échéant)
- L'autorisation de filmer, photographeur, remplie pour tous les enfants** (Annexe 3)
- L'autorisation de participation ponctuelle au panier-repas, remplie pour tous les enfants (Annexe 4)**
- L'autorisation de sortie du collège en cas d'absence d'un professeur, remplie pour tous les enfants (Annexe 5)**
- L'avis d'imposition de l'année 2023 sur les revenus 2022**
- L'attestation de quotient familial (disponible sur CAF.fr) de janvier à décembre 2023**

Par enfant

- 1 fiche individuelle de renseignements (à télécharger),
- 1 photocopie des derniers bulletins scolaires de l'année en cours** et de l'année précédente
- 3 enveloppes timbrées (20 g – 11 cm x 22 cm)

Chèques à fournir (à l'ordre de l'ACMS)

- 1 chèque de **130 €** de frais d'inscription **par famille** : **encaissé immédiatement et non remboursable en cas de désistement**
- 1 chèque** de **20€** de frais de participation aux photocopies
- 1 chèque correspondant à la première mensualité (**par enfant**) de la scolarité **encaissé en août 2024 et remboursable, sur demande de la famille, si désistement uniquement en cas de force majeure (mutation, perte d'emploi, décès sur justificatifs).**

A la rentrée, il vous faudra également fournir :

- Un certificat de radiation de l'établissement précédent,
- Une attestation d'assurance « responsabilité civile et individuelle d'accident »
- Le cas échéant, votre nouvelle adresse.



Règlement financier

Frais d'inscription (nouvelles familles)

Les frais d'inscription s'élèvent à **130 €** par nouvelle famille. Ils sont versés par chèque encaissé dès le dépôt du dossier et ne sont pas remboursables en cas de désistement.

Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont répartis sur 10 mensualités, de septembre à juin inclus **et sont dégressifs si plusieurs enfants d'une même famille sont inscrits.**

Montant des mensualités par enfant en fonction de la tranche d'imposition :

	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3	Tranche 4	Tranche 5
1 ^e enfant	280 €	310 €	340 €	370 €	400 €
2 ^e enfant	250 €	290 €	310 €	340 €	370 €
3 ^e enfant et suivants	220 €	260 €	280 €	310 €	340 €

Exemple : une famille de la tranche 2 ayant quatre enfants paiera 310 € pour le 1^e, 290 € pour le 2^e, 260 € pour le 3^e et 260 € pour le 4^e.

Le tarif appliqué dépend de votre tranche d'imposition qui dépend de votre quotient familial annuel. Ce dernier est calculé de deux manières différentes par les impôts et la CAF. Le collège retiendra celui qui favorise la tranche d'imposition la plus juste.

Barème des tranches d'imposition de l'impôt 2023 sur les revenus 2022 :

Tranche d'imposition	Fraction du revenu imposable (FRI) pour une part
Tranche 1	Jusqu'à 10 777 €
Tranche 2	De 10 778 € à 27 478 €
Tranche 3	De 27 479 € à 78 570 €
Tranche 4	De 78 571 € à 168 994 €
Tranche 5	Au-delà de 168 995 €

Pour connaître votre tranche d'imposition, il faut déterminer la Fraction du Revenu Imposable (FRI) pour une part par la méthode des impôts et la méthode CAF :

- $FRI_{impôts} = \text{Revenu net Imposable} / \text{Nombre de Parts (de quotient familial)}$
- $FRI_{caf} = \text{Somme des 12 quotients familiaux mensuels de janvier à décembre}$

Exemple : cas d'un couple marié, deux enfants mineurs, au revenu net imposable de 55 950 € en 2023.

Le couple dispose de trois parts. Le quotient familial CAF est de 1 300 € par mois de janvier à décembre.

$$FRI_{impôts} = 55\,950 \text{ €} / 3 = 18\,650 \text{ €} \rightarrow \text{Tranche 2}$$

$$FRI_{caf} = 1\,300 \text{ €} \times 12 = 15\,600 \text{ €} \rightarrow \text{Tranche 2}$$



Mensualités suivantes

Les 9 mensualités suivantes sont versées d'octobre à juin compris, **au plus tard le 5 de chaque mois**. Pour simplifier la gestion et éviter les oublis, nous demandons aux familles de mettre en place un virement automatique. Exceptionnellement, il est possible de remettre 9 chèques (ou moins si vous voulez regrouper des mensualités) qui seront encaissés aux échéances prédéfinies, **mais il est préférable de privilégier autant que possible le virement bancaire**, ce qui facilitera grandement la tâche du trésorier bénévole (RIB en fin de dossier).

Veillez à surveiller vos versements et à contacter le trésorier si vous avez le moindre doute.

En raison de la situation actuelle, le collège compte sur la participation de chaque famille dans l'organisation des différents événements qui contribuent à son financement. Nous invitons les parents ne pouvant pas s'y investir à payer une mensualité supplémentaire de 400 euros par enfant.

Bourse

Si vous éprouvez des difficultés financières, vous pouvez solliciter une aide financière, sous forme de bourse, auprès de l'un de ces deux organismes : [Association Education Solidarité](#) (AES), [Mouvement Catholique des Familles](#) (MCF). Vous pouvez demander plus d'informations au trésorier.

Manuels scolaires

Les livres utilisés comme support de cours sont achetés par les familles. Chaque élève reçoit également des photocopiés imprimés par le collège. Les frais de participation, à hauteur de **20 €** par élève, sont versés par chèque encaissé dès le dépôt du dossier et ne sont pas remboursables en cas de désistement.

Panier-repas

Les élèves peuvent rester au panier-repas qui est assuré lundi, mardi, jeudi et vendredi. Un courrier pour inscrire votre enfant vous sera envoyé fin août 2024.

L'uniforme

Les élèves doivent porter tous les jours l'uniforme aux couleurs du collège, à savoir : une jupe pour les filles ou un pantalon bleu marine (ou bermuda selon la saison) pour les garçons, ainsi que le polo blanc ou la chemise blanche (manches courtes ou manches longues selon la saison) avec pull col V vert.

Tout vêtement supplémentaire est porté dessous.

Concernant la vente des pulls, des informations supplémentaires seront données ultérieurement.



Annexe 1 - Engagement des parents

Monsieur et Madame

1 - Ont bien pris connaissance de la charte du collège Sts Louis et Zélie Martin, composée des quatre documents suivants :

- charte fondatrice
- règlement financier
- projet spirituel
- engagements mutuels

et y adhèrent.

Conscients de l'importance d'une collaboration étroite entre la famille et le collège, ils s'engagent à faire respecter cette charte par leur enfant et veilleront en particulier **à ne pas contester l'autorité du corps professoral devant l'élève.**

2 - Ils autorisent l'établissement à saisir informatiquement les renseignements pour les fichiers du collège et l'académie de Strasbourg.

3 – Ils s'engagent à faire la promotion du collège car le collège Sts Louis et Zélie Martin est un collège libre hors contrat. Cette liberté a un coût.

4 – Ils s'engagent à répondre aux besoins du collège et à intégrer l'une ou l'autre équipe suivante : (merci de cocher la case de votre choix).

- *oui* aider l'équipe entretien à faire les travaux nécessaires au bon fonctionnement
- *oui* aider l'équipe du comité des fêtes à organiser les différentes festivités de l'année.
- *oui* aider l'équipe des ventes qui permettront une rentrée d'argent supplémentaire

5 – Ils autorisent l'établissement ou son association de gestion à partager leurs coordonnées (Nom et prénoms des parents, prénoms et classes des enfants scolarisés au collège et un numéro de téléphone :) avec les autres parents d'élèves afin de favoriser les liens et l'entre-aide entre les familles qui le désirent (merci de cocher la case de votre choix) :

oui *non*

Fait à Strasbourg, le

Signature(s)



Annexe 2 – Personnes susceptibles d’aider le collège

La participation financière qui vous est demandée pour la scolarité de chaque élève ne couvre pas son coût réel. C’est pourquoi, il est important que vous nous communiquiez ci-dessous, les noms et adresses de proches qui seraient susceptibles de nous aider financièrement afin que nous leur fassions parvenir nos lettres d’informations à partir de la rentrée prochaine si l’inscription de votre enfant est validée. Ces dons seront déductibles fiscalement.

Parents d’élèves (Nom de Famille) :

Civilité <small>merci d’entourer la mention utile</small>	Nom <u>en lettres capitales</u>	Adresse <u>en lettres capitales</u>
M. ou Mme M. et Mme		
M. ou Mme M. et Mme		
M. ou Mme M. et Mme		
M. ou Mme M. et Mme		
M. ou Mme M. et Mme		
M. ou Mme M. et Mme		



Annexe 3 - autorisation de filmer, photographier, exploiter l'image et diffuser l'image

Nous soussignés :
parents de (tous les enfants inscrits au collège) :

NOM

Prénom(s)

Classe(s)

- autorisons
- n'autorisons pas

l'Association Collège Martin, le collège, les professeurs ou leurs représentants :

- à filmer et/ou photographier, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, mon enfant ou mes enfants,
- à utiliser, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon(mes) enfant(s) aux fins d'un document à vocation purement pédagogique interne à l'établissement scolaire,
- à diffuser sans contrepartie de quelque nature que ce soit, l'image de mon(mes) enfant(s) sur le site internet, les réseaux sociaux du collège, plaquettes, documents de présentation de l'établissement.

Fait à : le :

Signatures des représentants légaux

(père et mère) précédées de la mention « lu et approuvé – bon pour accord »



Annexe 4 - autorisation ponctuelle d'activités extrascolaires du collège

**FICHE d'AUTORISATION
DE PARTICIPATION A DES ACTIVITES EXTRASCOLAIRES
A L'INTERIEUR OU L'EXTERIEUR DU COLLEGE POUR 2024-
2025**

Monsieur ou Madame (merci d'indiquer votre nom),

.....

autorise(nt) son ou ses enfant(s).....

- à participer ponctuellement au panier-repas pour **impératifs personnels justifiés et après l'accord de l'établissement** ou lors de repas de classe,
- à sortir de l'enceinte du collège pour se rendre sur le terrain de sport accompagné d'un professeur, lors d'un panier-repas ou de défis sportifs.

Date :

Signature



Annexe 5 – autorisation parentale de sortie du collège en cas d’absence d’un professeur

Monsieur ou Madame (merci d’indiquer votre nom),

.....

autorise(nt) son ou ses enfant(s).....

à quitter le collège, au cours de l’année scolaire 2024-2025, en cas d’absence d’un professeur.

Matin *oui* *non*

Après-midi *oui* *non*

Date :

Signature des parents



Année Scolaire 2024-2025



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

DOMICILIATION : STRASBOURG SAINT PIERRE

CODE BANQUE	CODE GUICHET	NUMERO DE COMPTE	CLE RIB
14707	01601	33721009752	96

IBAN : FR76 1470 7016 0133 7210 0975 296
Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPMTZ

TITULAIRE DU COMPTE : AS LOCAL COLLEGE MARTIN
STRASBOURG

ADRESSE :
96 RUE DE SAINT DIE
67100 STRASBOURG

Ce relevé d'identité bancaire est à utiliser pour les opérations que vous seriez amenés à inscrire à mon compte ouvert à la BANQUE POPULAIRE ALSACE LORRAINE CHAMPAGNE (virements, versements...).

Son utilisation vous garantira le bon enregistrement des opérations en cause et évitera les retards ou erreurs d'imputation.

